

Veille et IE : principes juridiques

Par Me. Corinne CHAMPAGNER KATZ | Publié 4/06/2009 | Droit des sociétés | Unrated

Selon les auteurs **Bernard Besson et Jean Claude Possin** (2003), l'intelligence économique est un système qui permet de recueillir, de capitaliser, d'analyser et de diffuser **l'information utile** pour une entreprise.

Dans un ouvrage dont celle qui écrit ces lignes est co-auteur : « **Intelligence économique et gouvernance compétitive** » publié à la Documentation française (2006), une place est réservée à la **Propriété Intellectuelle**.

Au-delà des grands principes du droit positif contre l'entrave à la sécurité du citoyen, il est un autre principe, celui d'assurer à nos entreprises, leur **sécurité économique**. S'agissant de l'information et du renseignement et de leurs utilisations, d'éminents spécialistes et praticiens s'y emploient largement et brillamment.

ME. CORINNE CHAMPAGNER KATZ



Avocate au Barreau de Paris,
fondatrice du cabinet
CCK Avocats,
spécialiste en propriété
intellectuelle.

Cabinet CCK

Avocats
19 Avenue Rapp - 75007 Paris
Tél : + 33 (0)1 45 55 72 00
Fax : + 33 (0)1 47 53 76 14
cck@champagnerkatz.com
www.champagnerkatz.com



[View all
articles by
Me.
Corinne](#)

CHAMPAGNER KATZ

Un autre domaine concerné est celui qui concerne « **le vivier des idées** », ces inventions et créations qui ont fait connaître la France dans le monde entier pour sa créativité et son savoir-faire.

Intelligence économique et protection des actifs immatériels sont interdépendants.

Les **idées ne sont pas protégeables** ; en revanche le choix de la protection par la propriété industrielle et intellectuelle permet de protéger et d'assurer la défense du patrimoine immatériel de l'entreprise : droit d'auteur, dessins et modèles, marques, brevets, secrets de fabrique, appellations d'origine, savoir-faire.

Le comportement des chefs d'entreprise se doit d'être **actif et réactif** face aux contrefaçons. C'est un mal endémique et la sécurité économique des entreprises impose de repérer les symptômes de l'infiltration des contrefaçons sur le marché, quel que soit le secteur de l'industrie concerné.

Rien n'est à négliger, la puissance économique d'une nation passe prioritairement par ses acteurs nationaux.

L'intelligence économique est un principe de précaution incontournable tant en termes de veille, de renseignement que d'action.

La prise de conscience est à ce jour **obligatoire** : aidons les entreprises françaises à atteindre à la concurrence loyale. Aucun secteur n'est épargné.

Cette prise de conscience doit s'effectuer à tous les échelons de la protection et de la répression. **Internet et l'E-commerce ont aggravé et augmenté exponentiellement les actes répréhensibles.**

Toutes les créations, industrielles et intellectuelles doivent être mises en sécurité ; cela conduira à préserver la valeur ajoutée du patrimoine de l'entreprise qui doit devenir une richesse inviolable.